



Ordonnance penale permis de conduire

Par **Zafar**, le **01/07/2016** à **13:03**

Bonjour , au mois d'octobre 2015 je me suis fait arreter par les forces de l'ordre pour conduite sous l'emprise de stupefiant , quelque semaine apres je recois une lettre me notifiant une suspension de 6 mois et une visite medicale a faire , j'effectue tout cela et on me redonne mon permis de conduire avec une visite medicale a faire apres 1 an. Ce matin je reçois par la poste une ordonnance penale me notifiant 2 mois de suspension en plus , je voudrais savoir si les mes points vont comme meme etre retirer et est ce que je dois rendre mon permis au autorite pour ces deux mois de suspension. Merci

Par **Zafar**, le **01/07/2016** à **13:09**

Il me demande de payer une amende aussi es ce que si je paye lammende je n'aurais que les deux mois de suspension a faire et reprendre la conduite apres ces deux mois . Merci

Par **Visiteur**, le **02/07/2016** à **16:22**

Vous avez donc eu une nouvelle infraction ?